

Vol 70 N° 7 2023
November-December
novembre-décembre

Canada's voice for academics
La voix des universitaires canadiens



bulletin

Canadian Association of University Teachers
Association canadienne des professeurs et professeurs d'université

www.CAUT.ca



bulletin

Canadian Association of University Teachers
Association canadienne des professeures et professeurs d'université
2705, promenade Queensview Drive, Ottawa (Ontario) K2B 8K2
Tel: 613-820-2270 / comms@caut.ca

President / Président /
Peter McInnis

Executive Director / Directeur général /
David Robinson

Director of Political Action and Communications /
Directrice, actions politiques et communications /
Justine De Jaegher

Co-Managing Editor / Co-rédactrice et co-rédacteur en chef /
Elizabeth Berman Mafoya Dossoumon

Advertising / Publicité /
Rosa Labocetta (ads@caut.ca)

Circulation / Diffusion /
Nicole Gagné (gagne@caut.ca)

Graphic Design / Graphisme /
Lauren Gatti

Contributors / Contributrices et contributeur /
Caroline Lachance Robin Vose
Andrea Reid

Editorial Board / Comité de rédaction /
Brenda Austin-Smith Peter McInnis
Robin Whitaker David Robinson
Justine De Jaegher Yalla Sangaré

Published by /

The *CAUT Bulletin* is published 4 times per year by the Canadian Association of University Teachers. Feature content and archive at CAUT.ca. Job postings at AcademicWork.ca.

Publié par /

L'Association canadienne des professeures et professeurs d'université publie le *Bulletin de l'ACPPU* 4 fois par an. Les articles et rubriques du *Bulletin* de même que les archives sont accessibles sur le site ACPPU.ca. Les offres d'emploi sont publiées sur le site TravailAcademie.ca.

Average distribution / Tirage moyen / 46,500

Copyright /

Reproduction without written permission by the publisher and author is forbidden. Copyright in materials submitted to the publisher and accepted for publication remains with the author, but the publisher may choose to translate and/or reproduce them in print and electronic form. All signed articles express the view of the author(s).

Droit d'auteur /

Il est interdit de reproduire des articles sans l'autorisation de l'éditeur et de l'auteur. L'auteur conserve le droit d'auteur pour les documents soumis à l'éditeur et acceptés aux fins de publication. L'éditeur peut cependant choisir de les traduire ou de les reproduire, ou les deux, sous forme imprimée et électronique. Tous les articles signés n'engagent que leurs auteurs.

Member of / Membre de /

Canadian Association of Labour Media
L'Association canadienne de la presse syndicale

Printed in Canada by / Imprimé au Canada par /
Imprimeries Transcontinental, Montréal



Contents Sommaire



FEATURE REPORTAGE SPÉCIAL

12 – 17 /

**Fostering solidarity with and support
for international students**

**Renforcer la solidarité et le soutien
envers les étudiants internationaux**



pages 12 – 17 /

pages 28 – 31 /



ALSO IN THIS ISSUE ÉGALEMENT DANS CE NUMÉRO

4 /

BY THE NUMBERS

STATISTIQUES SOUS LA LOUPE

Reported attacks on academic freedom, 2014-2023

Les attaques contre la liberté académique signalées, de 2014 à 2023

5 – 6 /

PRESIDENT'S MESSAGE

LE MOT DU PRÉSIDENT

The uneasy history of academics and Canadian security services

Le passé épineux du milieu académique et des services de sécurité canadiens

7 – 8 /

EXECUTIVE DIRECTOR'S CORNER

LE COIN DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Academic freedom in times of conflict

La liberté académique en période de conflit

9 – 10 /

NEWS

ACTUALITÉS

18 – 22 /

COMMENTARY

TRIBUNE LIBRE

Censorship, harm and reality in the modern university: the *Index Librorum Prohibitorum* as cautionary tale

Censure, préjudice et réalité dans le milieu universitaire moderne : l'*Index Librorum Prohibitorum* en guise de mise en garde

23 – 24 /

COMMENTARY

TRIBUNE LIBRE

Postdoctoral precarity and ethical quandary

Précarité postdoctorale et dilemme éthique

26 – 31 /

PROFILE

PROFIL

J.H. Stewart Reid Memorial Fellowship winner

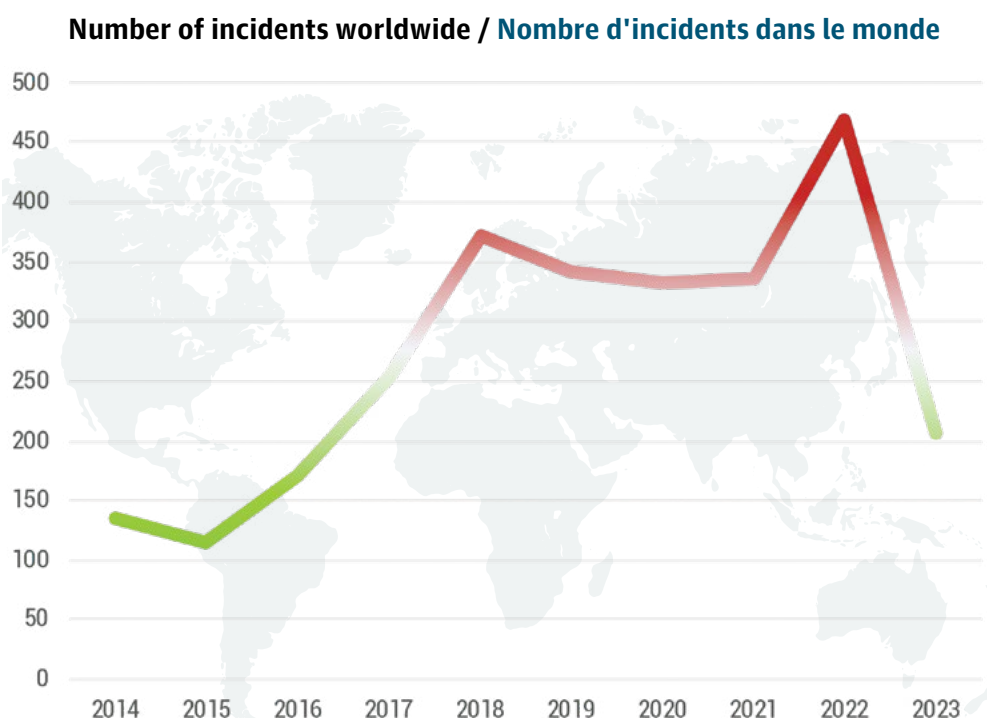
Lauréate de la bourse commémorative J.H.-Stewart-Reid

Solidarity lays the foundation for an extraordinary strike

La solidarité jette les bases d'une grève extraordinaire

Reported attacks on academic freedom, 2014-2023

Les attaques contre la liberté académique signalées, de 2014 à 2023



- Scholars and students have faced increased attacks on their academic freedom and the autonomy of the institutions where they work.
Les universitaires et les étudiantes et étudiants ont été confrontés à des attaques croissantes contre leur liberté académique et l'autonomie des institutions dans lesquelles ils travaillent.
- Attacks include killings, disappearances, violence, imprisonment, prosecution, loss of position, and travel restrictions.
Ces attaques prennent la forme d'assassinats, de disparitions, de violences, d'emprisonnements, de poursuites judiciaires, de pertes de postes et de restrictions de déplacement.
- Four documented incidents in Canada include the recent hate-motivated stabbing at the University of Waterloo.
Quatre incidents ont été documentés au Canada, dont la récente agression au couteau motivée par la haine à l'Université de Waterloo.

Note: Scholars at Risk has published a series of annual reports of documented attacks on higher education communities in an average of 54 countries since 2015.

Note : Scholars at Risk a publié une série de rapports annuels sur les attaques documentées contre les communautés de l'enseignement supérieur dans 54 pays en moyenne depuis 2015.

Source: Scholars at Risk. (2023) *Free to Think*. Academic Freedom Monitoring Project.

Source : Scholars at Risk – Universitaires en danger (2023) *Free to Think*. Academic Freedom Monitoring Project

The uneasy history of academics and Canadian security services



By Peter McInnis

Recent political squabbles over alleged federal election interference and external threats posed

by hostile state governments have led to drafting of legislative remedies. The proposed Foreign Influence Transparency Registry (FITR) would require all Canadians, including academics, to disclose collaborations with international counterparts. While consultations on the registry do not single out any one nation, it is clear the giant panda in the room is China.

In addition to this requirement for CAUT members to be “transparent” regarding possible “interference,” we have set our spies on the case. Canadian Security Intelligence Service (CSIS) is engaged in investigations of potential threats to our country and military. Fair enough, for that’s the CSIS core mandate, and yet there’s no room for complacency as challenges to civil rights and the prosecution of “enemy aliens” should be placed in historical context.

We need not be naïve, nor paranoid, but rather vigilant. China, under the authoritarian rule of Xi Jinping, has made aggressive moves not only to consolidate its geographic sphere of influence – Taiwan and Hong Kong immediately come to mind – but also to recognize that it is indeed, a superpower with global reach. While matters of national security must be considered, Sino-Canadian cooperation has long yielded positive results.

Simply stated, not everything associated with China is negative. We have benefitted from ongoing intellectual cooperation, as we do more broadly with many other nations. Chinese-Canadian

scholars have also made important contributions to research and teaching.

The uneasy relationship between Canadian academics and the security state predates CSIS by decades. Throughout the Cold War era, the RCMP surveilled academics with determined zeal. Archival files from an Access to Information and Privacy request reveal that the RCMP infiltrated Canadian university campuses. Its agents forwarded alarming accounts of radical subversives ranging from “student power” groups and “Indian movements” to support of the Black Panthers and the Front de libération du Québec (FLQ).

Into this seething morass of unrest ventured CAUT.

RCMP reports from the 1960s and 1970s indicate ongoing concerns that CAUT efforts to uphold academic freedom would wrest control of university and college governance from their administrations. This was a period of uneasy transition from a smaller post-secondary environment to one of rapid growth that brought forward demands for greater faculty autonomy and eventually professional rights enshrined in collective agreements.

Contemporary concerns over foreign influence and espionage are not a recent issue. In a September 1967 submission to the Royal Commission on Security, CAUT noted, “Many university faculty members who are scientists do research that involves the use of classified materials... [therefore with respect to national security] their professional careers are inevitably affected.”

CAUT then, as now, requested that when security officers make campus inquiries, they must notify senior administrators and that affected faculty

must also be duly informed and made aware of their constitutional rights.

This was more than an abstract concern as investigations during the Cold War into suspected espionage left academics labelled as “un-Canadian,” subject to summary dismissal and banishment from the profession. RCMP files typically included a cover sheet with the statement, “information evaluated and believed true.” Yet, in many instances the details were flawed and the insinuations unsupported.

Modern geopolitics aside, we should never return to a situation whereby one is guilty until proven innocent. We must also expect our university and college administrations to approach this matter with attentiveness, for history instructs us that we must never obey in advance and cede our rights as citizens.

So where does this leave us in our contemporary situation of unease with international collaborations and growing suspicions of commercial and military espionage? China poses a particular conundrum, but so too do other nations. Ironically, earlier fears over undue American influence are not reflected in the deliberations on FITR. Should Canadian academics withdraw to protect their sensitive research or retain carefully nurtured international connections and remain confident that good judgment and a measure of prudence will suffice to protect the national interest? ■

Le passé épineux du milieu académique et des services de sécurité canadiens

Par Peter McInnis

Les récentes querelles politiques concernant l'ingérence présumée de gouvernements d'États hostiles dans les élections fédérales et la menace que constituent ces gouvernements ont mené à l'élaboration de remèdes législatifs. Le registre proposé sur la transparence en matière d'influence étrangère obligerait l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens, y compris le milieu académique, à déclarer leurs collaborations avec des homologues étrangers. Bien que les consultations sur le registre ne pointent aucun pays du doigt, il est clair que la Chine est le gros méchant panda dont on parle.

En plus d'exiger des membres de l'ACPPU qu'ils fassent preuve de «transparence» à l'égard de toute «ingérence» éventuelle, le gouvernement a mis ses espions sur le coup. Le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) mène des enquêtes sur les menaces qui planent sur notre pays et nos forces armées. Il n'y a rien de surprenant à cela, puisqu'il s'agit du mandat central du SCRS. Mais gardons-nous bien d'adopter une attitude complaisante et replaçons dans leur contexte historique les entraves aux droits civils et la poursuite d'«étrangers ennemis».

Sous le régime autoritaire de Xi Jinping, la Chine a posé des gestes agressifs non seulement pour consolider sa sphère d'influence géographique – on pense immédiatement à Taïwan et à Hong Kong – mais aussi pour montrer qu'elle est effectivement une superpuissance d'envergure mondiale. Bien qu'il faille tenir compte des questions de sécurité nationale, on doit reconnaître que la coopération sino-canadienne donne depuis longtemps des résultats positifs.

En clair, tout ce qui est associé à la Chine n'est pas nécessairement négatif. Nous avons bénéficié d'une coopération intellectuelle continue, comme nous le faisons plus généralement avec de nombreuses autres nations. Les membres

sino-canadiens du milieu académique ont également grandement contribué à la recherche et à l'enseignement.

Les relations entre le milieu académique canadien et l'appareil de sécurité de l'État étaient déjà tendues des décennies avant la création du SCRS. Pendant toute la période de la guerre froide, la GRC a surveillé le milieu académique avec un zèle déterminé. Des dossiers d'archives provenant d'une demande d'accès à l'information et de protection de la vie privée font état de cas d'infiltration de la GRC dans les campus universitaires. Les agents transmettaient des rapports alarmants sur des éléments subversifs radicaux, allant de groupes de «pouvoir aux étudiants» et de «mouvements indiens» au soutien des Black Panthers et du Front de libération du Québec.

C'est dans ce borborygme d'instabilité que s'est aventurée l'ACPPU.

Les rapports de la GRC des années 1960 et 1970 faisaient état de préoccupations relatives au risque que les efforts déployés par l'ACPPU pour défendre la liberté académique arrachent aux administrations des universités et collèges la gouvernance de leurs établissements. L'environnement postsecondaire traversait alors une période difficile de croissance rapide marquée par la revendication d'une plus grande autonomie du corps professoral et, éventuellement, de droits professionnels enchâssés dans des conventions collectives.

Les craintes actuelles d'influence étrangère et d'espionnage ne sont pas nouvelles. Dans un mémoire présenté en septembre 1967 à la Commission royale d'enquête sur la sécurité, l'ACPPU faisait remarquer que «de nombreux scientifiques membres du personnel enseignant d'universités font des recherches exigeant l'utilisation de documents classifiés... [par conséquent, en ce qui a trait à la sécurité nationale], leur carrière professionnelle est

inévitablement touchée.»

Comme elle le fait encore, l'ACPPU demandait à l'époque que toute agente ou tout agent des services de sécurité menant des enquêtes sur un campus en informe la haute direction et que les professeurs visés soient également dûment informés de l'enquête et de leurs droits constitutionnels.

Cette demande reposait sur bien plus qu'une simple préoccupation abstraite compte tenu du fait que les membres du milieu académique soumis à des enquêtes pour espionnage pouvaient se voir qualifiés de «canadiens indignes», renvoyés sommairement et bannis de la profession. Sur la couverture des dossiers de la GRC figurait généralement la mention «renseignements évalués et jugés véridiques». Pourtant, dans bien des cas, les détails étaient erronés et les insinuations, non validées.

Quel que soit le contexte géopolitique, nous ne devrions jamais en revenir au temps où l'on était jugé coupable jusqu'à preuve du contraire. Nous devons également nous attendre à ce que les administrations de nos universités et collèges abordent la question avec prudence puisque l'histoire enseigne qu'il ne faut jamais obéir à l'avance et céder nos droits civiques.

Où cela nous mène-t-il donc en cette période de malaise vis-à-vis des collaborations internationales et de soupçons croissants d'espionnage commercial et militaire? Ironiquement, les délibérations sur la proposition de registre n'abordent aucunement les craintes antérieures d'une influence américaine excessive. Le milieu académique canadien devrait-il s'isoler pour protéger ses recherches délicates ou maintenir les liens internationaux qu'il a soigneusement entretenus en ayant confiance qu'un bon jugement et qu'une certaine prudence suffiront à protéger l'intérêt national? ■

Executive director's corner

Le coin du directeur général

Academic freedom in times of conflict



By David Robinson

Academic freedom, like all expressive freedoms, is particularly vulnerable during periods of war, conflict and social unrest.

The widespread dismissals of controversial professors and subsequent constraints on academic discourse during and after the two world wars of the last century serve as a warning that politically motivated restrictions on academic expression must never be countenanced.

Today, the war between Israel and Hamas has become the subject of increasingly intense and acrimonious debate. It has led to calls for student unions to be censured and academic staff to be fired for comments they have made about the war.

It is easy to defend free expression and academic freedom when everyone agrees. But as a diverse community, universities and colleges by their very nature give voice to diverse experiences, diverse assumptions, and diverse viewpoints. Arguments and debates, often divisive and polarizing, are to be expected because they lie at the core of the mission of higher education.

This is not to say that academic freedom is without limits. It is not a licence to break the law, such as libelling someone, engaging in harassment or discrimination, violating hate speech laws, or disregarding professional duties and responsibilities. It is not a defence against academic dishonesty or breach of ethical and disciplinary standards.

However, these legal and professional limits do not preclude vigorous debate, intemperate language, or sharply negative criticism. Academic staff need not be gentle, nice or diplomatic in their expression, so long as they do not violate the law or their professional obligations.

Additionally, academic freedom does not confer immunity from criticism. That an academic may face harsh critique or condemnation from colleagues, students or members of the public for comments they have made is not in itself a violation of academic freedom. On the contrary, it is academic freedom that permits robust discussion and debate, including often pointed and heated exchanges.

However, if an academic is subject to malicious, libellous, abusive, threatening or harassing speech, then their ability to exercise their academic freedom is compromised. In such instances, as specified in the CAUT Policy Statement on Targeted Online Harassment of Academic Staff, college and university administrators have “a positive obligation to protect academic freedom” and should take decisive action to defend academic staff from such harassment.

The exercise of academic freedom further requires that universities and colleges resist external pressures to censor

members of the academic community. This includes attempts by governments, donors, politicians or pressure groups to target academic staff and students for exercising their expressive rights within the law.

These are challenging times for academic freedom, but politically controversial cases involving college and university teachers are not new. The Cold War period witnessed many professors unjustly fired and blacklisted not because of what they taught in their classrooms or published in scholarly journals, but because of their political views and social activism. This history shows that it is during times when political threats to academic freedom intensify that the need for academic staff to be free to contribute to public discourse becomes even more important. ■

La liberté académique en période de conflit

Par David Robinson

La liberté académique, comme toutes les libertés d'expression, est particulièrement vulnérable en temps de guerre, de conflit et de troubles sociaux. Les congédiements massifs de professeurs controversés et les restrictions subséquentes imposées au discours académique pendant et après les deux guerres mondiales du siècle dernier nous rappellent que la limitation de l'expression académique pour des motifs politiques ne doit jamais être tolérée.

Aujourd'hui, la guerre entre Israël et le Hamas fait l'objet de débats de plus en plus intenses et acrimonieux. Elle a donné lieu à des appels à la censure des syndicats d'étudiants et au licenciement du personnel universitaire pour les commentaires qu'ils ont faits sur la guerre.

Il est facile de défendre la liberté d'expression et la liberté académique lorsque tout le monde est d'accord. Mais en tant que communauté diversifiée, les universités et les collèges, du fait de leur nature même, donnent voix à des expériences, des hypothèses et des points de vue différents. Il faut s'attendre à des arguments et à des débats, qui sont souvent source de division et de polarisation, car ils sont au cœur de la mission de l'enseignement supérieur.

Cela ne veut pas dire que la liberté académique est sans limites. Elle ne donne pas le droit d'enfreindre la loi, par exemple en diffamant quelqu'un, en exerçant du harcèlement ou de la discrimination, en enfreignant les lois sur le discours haineux ou en faisant fi des responsabilités et des devoirs professionnels. Elle ne constitue pas une défense contre la malhonnêteté académique ou le non-respect de normes éthiques et disciplinaires.

Executive director's corner Le coin du directeur général

Toutefois, ces limites juridiques et professionnelles n'empêchent pas le débat vigoureux, les propos immodérés ou les critiques négatives acérées. Les membres du personnel académique n'ont pas à être aimables, gentils ou diplomates dans leur expression, tant qu'ils ne contreviennent pas à la loi ou à leurs obligations professionnelles.

En outre, la liberté académique ne confère pas l'immunité contre la critique. Le fait qu'un membre du personnel académique puisse faire l'objet de dures critiques ou de condamnation de la part de collègues, d'étudiants ou de membres du public n'est pas en soi une violation de la liberté académique. Au contraire, c'est cette liberté académique qui permet les discussions et les débats robustes, incluant les échanges souvent pointus et houleux.

Toutefois, si un universitaire est visé par un discours malveillant, diffamatoire, violent, menaçant ou harcelant, sa capacité à exercer sa liberté académique est compromise. Dans de tels cas, comme le précise l'*Énoncé de principes de l'ACPPU sur le harcèlement en ligne ciblé du personnel académique*, les administrations des collèges et des universités ont «l'obligation positive de protéger la liberté académique»

et devraient prendre des mesures décisives pour défendre le personnel académique contre un tel harcèlement.

L'exercice de la liberté académique exige en outre que les universités et les collèges résistent aux pressions extérieures visant à censurer les membres de la communauté académique. Il s'agit notamment des tentatives des gouvernements, des donateurs, des politiciens ou des groupes de pression de cibler le personnel académique et les étudiants pour avoir exercé leurs droits d'expression dans le respect de la loi.

La liberté académique traverse une période difficile, mais les dossiers politiquement controversés impliquant des enseignants de collèges et d'universités ne sont pas nouveaux. Pendant la guerre froide, de nombreux universitaires ont été injustement licenciés ou mis sur une liste noire, non pas pour ce qu'ils enseignaient dans leurs salles de classe ou ce qu'ils publiaient dans des revues scientifiques, mais à cause de leurs opinions politiques et de leur militantisme social. L'histoire montre que c'est lorsque des menaces politiques à la liberté académique s'intensifient qu'il devient encore plus important pour le personnel académique de contribuer au débat public. ■



PROGRAMME DE FORMATION DE L'ACPPU

COURS D'HIVER 2024

Formation sur l'organisation syndicale 101, 15 janvier au 2 février

Formation sur le traitement des griefs, 16 février

Formation sur l'action syndicale pour l'équité, 4 au 8 mars

Formation sur la négociation collective, 2 au 5 avril

La descriptions et l'horaire des cours se trouvent dans la section
Éducation et formation de notre site web.

Si vous avez des questions ou vous souhaitez inscrire des membres, veuillez contacter
Anne-Marie Roy, agente principale, campagnes et formation à a.roy@caut.ca





CAUT welcomes federal plan to exclude public universities and colleges from bankruptcy and insolvency laws

CAUT welcomed the announcement in the Fall Economic Statement that the federal government will amend the *Companies' Creditors Arrangement Act* and the *Bankruptcy and Insolvency Act* to exclude public universities and colleges.

"The Liberal government has made good on its promise to close the loophole that allowed the Laurentian University administration to bypass traditional ways that colleges and universities manage financial difficulties," said CAUT executive director David Robinson. ■

CAUT welcomes changes to International Student Program

CAUT welcomed new federal measures to protect international students from fraud and exploitation.

Facing growing concerns about unethical recruitment practices, the Liberal government says new rules are needed to root out fraud and ensure a higher standard of treatment for international students. Among the new measures is a "recognized institution" framework intended to benefit designated learning institutions that "set a higher standard for services, support and outcomes for international students." ■

University of Regina Faculty Association fights for students' rights

The University of Regina Faculty Association (URFA) has joined a coalition of unions, civil rights organizations, and 2SLGBTQ+ groups to stand up for the human rights of students in the province.

The coalition arose in response to the Saskatchewan government's so-called Parents' Bill of Rights, legislation requiring students under the age of 16 to have parental consent to use a different name and pronouns at school.

The government has also threatened to invoke the notwithstanding clause of the Constitution if the law is found to be in violation of the Charter of Rights and Freedoms. ■

NUFSA members ratify new contract

Members of the Northern Ontario School of Medicine University Faculty and Staff Association (NUFSA) ratified a contract with “significant improvements and no concessions.” After months of bargaining, the three-year collective agreement improves working conditions and equity provisions, and includes significant salary and benefits increases. As negotiations with the administration continued, academic staff associations across Canada pledged their support. The agreement averted a potential strike that was just hours away. NUFSA members voted 100% in favour of a strike mandate last August. ■

L'ACPPU accueille favorablement le plan fédéral visant à empêcher les universités et collèges publics de se prévaloir des lois sur la faillite et l'insolvabilité

L'ACPPU se réjouit de l'annonce faite dans l'Énoncé économique de l'automne selon laquelle le gouvernement fédéral modifiera la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies et la Loi sur la faillite et l'insolvabilité afin d'empêcher les universités et collèges publics de se prévaloir de ces lois.

«Le gouvernement libéral a tenu sa promesse d'éliminer l'échappatoire qui a permis à l'administration de l'Université Laurentienne de contourner les méthodes traditionnelles utilisées par les collèges et les universités pour gérer ses difficultés financières», a déclaré le directeur général de l'ACPPU, David Robinson. ■

L'ACPPU accueille favorablement les modifications apportées au Programme des étudiants étrangers

L'ACPPU a accueilli favorablement les nouvelles mesures fédérales visant à protéger la population étudiante contre la fraude et l'exploitation.

Devant les préoccupations croissantes suscitées par les pratiques de recrutement malhonnêtes, le gouvernement libéral affirme que de nouvelles règles sont nécessaires pour

éradiquer la fraude et assurer une norme plus élevée pour le traitement des étudiants étrangers. Parmi les nouvelles mesures, un cadre d'«établissements reconnus» vise à avantager les établissements d'enseignement désignés «qui établissent une norme plus élevée en matière de services, de soutien et de résultats pour les [étudiantes et les] étudiants étrangers». ■

L'Association des professeures et professeurs de l'Université de Regina lutte pour les droits des élèves

L'Association des professeures et professeurs de l'Université de Regina (University of Regina Faculty Association ou URFA) s'est jointe à une coalition de syndicats, d'organisations de défense des droits civiques et de groupes 2SLGBTQ+ pour promouvoir les droits fondamentaux des élèves de la province.

La coalition a été formée en réponse à la soi-disant «Déclaration des droits des parents» proposée par le gouvernement de la Saskatchewan. Cette loi exige que les élèves de moins de 16 ans obtiennent le consentement de leurs parents pour utiliser un nom et des pronoms différents à l'école.

Le gouvernement a aussi menacé d'invoquer la disposition de dérogation de la Constitution si la loi est jugée contraire à la *Charte des droits et libertés*. ■

Les membres de la NUFSA ratifient une nouvelle convention

Les membres de l'Association des professeures et professeurs et du personnel de l'école de médecine de Northern Ontario (Northern Ontario School of Medicine University Faculty and Staff Association ou NUFSA) ont ratifié une convention collective contenant «d'importantes améliorations et aucune concession». Conclue après des mois de négociation, la convention collective de trois ans bonifie les conditions de travail et les dispositions relatives à l'équité, en plus d'offrir des hausses de salaires et d'avantages sociaux considérables. À mesure que se poursuivaient les négociations avec l'administration, les associations de personnel académique de tout le pays s'engageaient à soutenir leurs collègues. L'entente a permis d'éviter de justesse une grève potentielle. Les membres de la NUFSA avaient voté à 100% en faveur d'un mandat de grève en août dernier. ■

American Association of University Professors Censure List

The American Association of University Professors (AAUP), founded in 1915, develops and advances principles and standards of sound academic practice governing the relationship between faculty and their institutions. The 1940 *Statement of Principles on Academic Freedom and Tenure*, issued jointly by the AAUP and the Association of American Colleges and Universities, has been endorsed by more than 250 learned societies and educational organizations, and hundreds of colleges and universities have incorporated its provisions in their faculty regulations or handbooks.

Censure results from the AAUP's findings that conditions for academic freedom and tenure are unsatisfactory at a college or university.

Reprinted below are institutions added to the censure list in the past five years.

The full list is available at <https://www.aaup.org/our-programs/academic-freedom/censure-list>

Liste des collèges et universités frappés d'une sanction de blâme par l'AAUP

Fondée en 1915, l'American Association of University Professors (AAUP) élabore et fait progresser des principes et normes de bonne pratique académique régissant les relations entre les membres du corps professoral et leurs établissements. La déclaration de principes de 1940 sur la liberté académique et la titularisation (*Statement of Principles on Academic Freedom and Tenure*), émise conjointement par l'AAUP et l'Association of American Colleges and Universities, a été entérinée par plus de 250 sociétés savantes et organisations éducatives; de même, des centaines de collèges et universités ont intégré les dispositions de cette déclaration dans les règlements ou manuels de leurs corps professoraux.

Les sanctions de blâme sont décrétées lorsque l'AAUP conclut que les conditions de la liberté académique et de la titularisation sont insatisfaisantes dans un collège ou une université.

Les noms des établissements ajoutés à la liste des collèges et universités qui ont été frappés d'une sanction de blâme au cours des cinq dernières années sont reproduits ci-dessous. La liste complète est disponible à l'adresse <https://www.aaup.org/our-programs/academic-freedom/censure-list>

Nunez Community College Louisiana	2019
Pacific Lutheran University Washington	2020
University System of Georgia Georgia	2022
Linfield University Oregon	2022
Indiana University Northwest Indiana.....	2023
Collin College Texas	2023
Emporia State University Kansas	2023



CAUT NATIONAL SCHOOL PROGRAMS

WINTER 2024 COURSE SCHEDULE

Organizing School, January 15 – February 2, 2024

Grievance Handling Course, February 16, 2024

Labour Action for Equity Course, March 4 – 8, 2024

Collective Bargaining Training, April 2 – 5, 2024

Course descriptions and schedules can be found on the **Education & Training** section of our website.

If you have any questions or wish to register members, please contact **Anne-Marie Roy**,
Senior Organizing & Education Officer, at a.roy@caut.ca



FEATURE

Fostering solidarity with and support for international students

By Elizabeth Berman

REPORTAGE SPÉCIAL

Renforcer la solidarité et le soutien envers les étudiants internationaux

Par Elizabeth Berman







From being blamed for the housing crisis to being banned from local food banks, international students have been making headlines recently. Once a small minority, international students – and the high tuition they pay – are now a driving force on some Canadian college and university campuses.

International students can enrich the classroom experience for educators and domestic students. “Their background, their experience, and their culture can give them a different, original perspective on the issues that we raise in class,” said Patrick Noël, president of l’Association des professeur(e)s de l’Université Saint-Boniface, a small French-language university in Winnipeg, Manitoba. About 14% of Saint-Boniface’s students are international, mostly from francophone countries in Africa.

It’s not the educational value of international students, though, that’s motivating governments and post-secondary institutions to recruit more and more of them.

“Attracting more international students is not so much a desire on the part of universities to open up to the world,” said Noël. “It is that they are trying to compensate for the cuts in funding from provincial governments.”

Sean Loughheed is president of OPSEU Local 657 at Canadore College in North Bay, Ontario, where about 72% of the student body in 2021-2022 were international students, a number that continues to rise.

“Ontario’s colleges and universities are still among the lowest nationally in provincial funding, and it’s been like that for decades,” said Loughheed. “In response, many colleges like our own have partnered with private institutions, unencumbered by domestic tuition freezes, granting the same credentials with non-unionized faculty.”

Canadore has a partnership with Stanford International College, a private career college with several campuses in the Greater Toronto Area. Without income from this public-private partnership, Canadore would be operating in the red, according to a report from the Auditor General of Ontario.

“The Auditor General was clear back in 2021 that the rate of international growth at several colleges, including Canadore, wasn’t aligned with provincial regulations,” said Loughheed. International enrolment at private campuses isn’t meant to be more than twice the international enrolment at the public college’s home campus. If it is, the public college is meant to submit a plan to achieve the correct ratio.

A lack of affordable housing, however, is constraining Canadore’s growth in North Bay. In early September, close to 20 unhoused international students were sleeping in tents at

“

Indian students alone contribute more money to the Ontario college system than the provincial government.

a bus stop just off campus. Canadore president George Burton later called the tents “a publicity stunt.”

“International students find themselves in common cause with poor and working-class Ontarians struggling to find affordable housing right now,” said Loughheed. While the college rushes to build more residences, the question is whether this level of financial dependence is sustainable. “Indian students alone contribute more money to the Ontario college system than the provincial government, a fact I keep reflecting on while watching recent Indo-Canadian relations. Are we prepared for the possibility of at least some contraction in the system?”

Contraction is on the horizon at Cape Breton University (CBU), where about 77% of the current 9,100 full- and part-time students are international. University president David Dingwall announced a plan in October to reduce the total number of students to around 7,000 by 2027, with a greater focus on recruiting students from within Canada.

The small community of Sydney, Nova Scotia, where CBU is located, counted just under 31,000 residents in the 2021 census. The university has come under scrutiny for the effect its burgeoning international student population is having on the availability of housing and jobs in the area.

“The issue we had was that the influx was sudden,” said Adango Miadonye, president of the Cape Breton University Faculty Association (CBUFA). The school didn’t have enough on-campus housing, though it is building more. “Hopefully in the next two to three years, we’ll be able to meet, in terms of infrastructure, the demand of the number of students we have now to accommodate them comfortably.”

With a sharp increase in the size of the student body, the CBUFA had to fight hard to make sure the university didn’t rely too heavily on contract academic staff. The issue was front-and-centre when the association took to the picket lines earlier this year.



“The essence of the strike was to avoid increasing the number of contract academic staff, to make sure that we don’t have precarious workers but to have workers that have full-time contracts,” said Miadonye.

Precarity is also on the minds of academic staff at anglophone universities in Quebec. The Legault government announced in October that it would claw back about \$17,000 of tuition from each international student as well as double tuition fees for out-of-province students.

“Everyone is worried,” said Peter Grutter, president of the McGill Association of University Teachers. “A major issue is that we don’t know what exactly the government has decided, as all we currently know is from legally non-binding statements.”

Except for students from France and Belgium, countries that have reciprocal agreements with Quebec, international tuition would rise dramatically in the province, hampering recruitment. “This will highly likely reduce the diversity of international and rest-of-Canada francophone voices in the classroom, and lead to a more homogeneous socio-economic background of international students,” said Grutter. “Only wealthy students will be able to afford to pay the high tuition rates. How can this policy be equitable or increase the influx of francophone students to Québec?”

The Legault government says its aim is to strengthen francophone universities, expressing concerns about unilingual English-speaking students contributing to the anglicization of Quebec. Prominent French institutions, including the Université de Montréal, have opposed the government’s stated intentions.

“I believe McGill currently has the right mix of international, rest-of-Canada and Québec students,” said Grutter. “Many of my colleagues, myself included, would like to see many more of these students graduate functional in French, allowing them to engage and contribute even more to Québec society. This is one of the proposals made by the three targeted universities [McGill, Bishop’s and Concordia].”

Coalitions as catalysts for change

In the face of challenges like public funding and affordable housing, academic staff associations at colleges and universities may feel powerless to effect change. Working together with other unions and organizations, however, can create collective power.

In Quebec, unions are working together through the Fédération québécoise des professeures et professeurs d’université (FQPPU), which strongly opposes the proposed

tuition fee policy of the Legault government. Academic staff associations and their members in the province are encouraged to sign an official petition (www.assnat.qc.ca/en/exprimez-votre-opinion/petition/Petition-10517/index.html) calling on the government to cancel the tuition changes.

In Ontario, after the international student housing crisis in North Bay, Lougheed connected with Migrant Students United, a group of current and former international students uniting for justice, fair rules, equal rights and permanent resident status for all migrants.

“Making that connection and supporting the political advocacy efforts is the least I think we can do,” said Lougheed. He encourages other unions to connect with local organizers. Individuals and associations can also endorse the Fairness Agenda for Migrant Student Workers (www.migrantworkersalliance.org/fairnessagenda/).

Sarom Rho is an organizer with the Migrant Workers Alliance for Change, which includes Migrant Students United. “When one section of our society has fewer rights, and is denied the same protections, it actually pushes the floor down for everybody,” she said. “In colleges and universities, when international students are denied rights, it hurts domestic students, it hurts faculty, it hurts the other workers on campus, because I don’t think any of us want a financialized model of education.”

Migrant Workers Alliance for Change, the Canadian Federation of Students and CAUT worked together earlier this year to help stop the deportation of Indian students who were issued fraudulent acceptance letters by an unregulated education recruiter. To prevent other students from being tricked by unscrupulous recruiters, Migrant Workers Alliance for Change has proposed an International Students Recruiter Regulatory Regime, which they presented to the Standing Committee on Citizenship and Immigration. The federal government introduced changes to the International Student Program in October to better protect genuine students from fraud.

“Our solution is to call for a system where everybody has the same rights and protections, not only because this is fair, and we want to live in a fair society, but also it would increase our collective bargaining power to build the kind of public education system and society that we want,” said Rho. ■



Accusés d'être à l'origine de la crise du logement ou interdits d'accès aux banques alimentaires locales, les étudiants étrangers ont récemment fait les manchettes. Autrefois une petite minorité, les étudiants internationaux — et les droits de scolarité élevés qu'ils paient — sont aujourd'hui une force motrice sur certains campus d'universités et de collèges canadiens.

Les étudiants étrangers peuvent enrichir l'expérience de la classe pour les enseignants et les étudiants canadiens. « Leur formation, leur expérience et leur culture peuvent leur donner une perspective différente et originale sur les questions que nous soulevons en classe », a déclaré Patrick Noël, président de l'Association des professeur(e)s de l'Université Saint-Boniface, une petite université de langue française située à Winnipeg, au Manitoba. Environ 14 % des étudiants de Saint-Boniface sont des étudiants étrangers, originaires pour la plupart de pays francophones d'Afrique.

Mais ce n'est pas la valeur éducative des étudiants étrangers qui motive les gouvernements et les établissements d'enseignement supérieur à en recruter de plus en plus.

« Attirer davantage d'étudiants étrangers n'est pas tant une volonté d'ouverture sur le monde de la part des universités, a déclaré M. Noël. Elles essaient surtout de compenser les réductions de financement des gouvernements provinciaux. »

Sean Loughheed est président de la section locale 657 du SEFPO au Canadore College de North Bay, en Ontario, où environ 72 % des étudiants en 2021-2022 provenaient de l'étranger, un pourcentage qui continue d'augmenter.

« Les collèges et universités de l'Ontario sont toujours parmi les moins bien financés au niveau national, et ce, depuis des décennies, a déclaré M. Loughheed. En réponse à cette situation, de nombreux collèges comme le nôtre ont créé des partenariats avec des établissements privés, qui ne sont pas soumis au gel des droits de scolarité au niveau national et qui délivrent les mêmes diplômes avec un personnel enseignant non syndiqué. »

Le Canadore College a conclu un partenariat avec le Stanford International College, un établissement privé d'enseignement professionnel qui possède plusieurs campus dans la région du Grand Toronto. Sans les revenus de ce partenariat public-privé, le Canadore College serait déficitaire, selon un rapport de la vérificatrice générale de l'Ontario.

« La vérificatrice générale a clairement indiqué en 2021 que le taux de croissance des étudiants internationaux de plusieurs collèges, y compris le Canadore College, n'était pas conforme à la réglementation provinciale, a déclaré M. Loughheed. Les inscriptions internationales dans les campus privés ne sont pas censées être plus de deux fois supérieures à celles du campus d'origine du collège public. Si c'est le cas, l'établissement public doit présenter un plan pour atteindre le bon ratio. »

Toutefois, le manque de logements abordables freine la croissance du Canadore College à North Bay. Début septembre, près de 20 étudiants étrangers sans logement dormaient dans des tentes à un arrêt d'autobus situé à proximité du campus. Le président du Canadore College, George Burton a par la suite qualifié ces tentes de « coup de pub ».

« Les étudiants internationaux font cause commune avec les travailleurs ontariens de milieux défavorisés qui luttent actuellement pour trouver un logement abordable, a déclaré M. Loughheed. Alors que le collège s'empresse de construire davantage de résidences, la question est de savoir si ce niveau de dépendance financière est viable. Les étudiants indiens à eux seuls contribuent plus d'argent au système collégial de l'Ontario que le gouvernement provincial, un fait auquel je réfléchis en observant les récentes relations indo-canadiennes. Sommes-nous préparés à l'éventualité d'un ralentissement? »

Le ralentissement se profile à l'horizon à l'Université du Cap-Breton (CBU), où environ 77 % des 9 100 étudiants à temps plein et à temps partiel sont internationaux. Le recteur de l'Université, David Dingwall, a annoncé en octobre un plan visant à réduire le nombre total d'étudiants à environ 7 000 d'ici 2027, en mettant davantage l'accent sur le recrutement d'étudiants canadiens.

La petite communauté de Sydney, en Nouvelle-Écosse, où se trouve la CBU, comptait un peu moins de 31 000 habitants lors du recensement de 2021. L'Université a fait l'objet d'un examen minutieux en raison de l'effet de sa population étudiante internationale en plein essor sur la disponibilité des logements et des emplois dans la région.

« Le problème que nous avons rencontré est que l'afflux a été soudain, a déclaré Adango Miadonye, président de la Cape Breton University Faculty Association (CBUFA). L'établissement n'avait pas assez de logements sur le campus, mais il est en train d'en construire d'autres. Nous espérons que dans les deux ou trois prochaines années, nous serons en mesure de répondre, en termes d'infrastructure, à la demande du nombre d'étudiants que nous avons actuellement, afin de les loger confortablement. »

Face à la forte augmentation du nombre d'étudiants, la CBUFA a dû se battre pour que l'Université ne dépende pas trop du personnel académique contractuel. La question a été au centre des préoccupations lorsque l'association a déclenché une grève au début de l'année.

« Essentiellement, la grève cherchait à éviter d'augmenter le nombre de personnel académique contractuel, à s'assurer que nous n'avons pas de travailleurs précaires mais des travailleurs ayant des contrats à temps plein », a déclaré M. Miadonye.

La précarité préoccupe également le personnel académique



des universités anglophones du Québec. Le gouvernement Legault a annoncé en octobre qu'il récupérerait environ 17 000 dollars de droits de scolarité pour chaque étudiant étranger et qu'il doublerait les droits de scolarité des étudiants provenant de l'extérieur de la province.

«Tout le monde est inquiet, a déclaré Peter Grutter, président de l'Association des professeur(e)s et bibliothécaires de McGill. L'un des principaux problèmes est que nous ne savons pas exactement ce que le gouvernement a décidé, car tout ce que nous savons actuellement provient de déclarations juridiquement non contraignantes.»

À l'exception des étudiants de France et de Belgique, pays qui ont conclu des accords de réciprocité avec le Québec, les droits de scolarité des étudiants étrangers augmenteraient considérablement dans la province, ce qui entraverait le recrutement. «Il est fort probable que cela réduise la diversité des voix des étudiants étrangers et des francophones du reste du Canada dans les salles de classe, et que cela conduise à une plus grande homogénéité socioéconomique des étudiants étrangers, a déclaré M. Grutter. Seuls les étudiants aisés pourront se permettre de payer des droits de scolarité élevés. Comment cette politique peut-elle être équitable ou augmenter l'afflux d'étudiants francophones au Québec?»

Le gouvernement Legault affirme que son objectif est de renforcer les universités francophones, craignant que les étudiants unilingues anglophones ne contribuent à l'anglicisation du Québec. D'importants établissements de langue française, dont l'Université de Montréal, se sont opposés aux intentions déclarées du gouvernement.

«Je crois que l'Université McGill possède actuellement la bonne combinaison d'étudiants internationaux, d'étudiants du reste du Canada et d'étudiants québécois, a déclaré M. Grutter. Bon nombre de mes collègues, y compris moi-même, aimeraient voir un plus grand nombre de ces étudiants obtenir un diplôme avec un niveau de français fonctionnel, ce qui leur permettrait de participer et de contribuer encore davantage à la société québécoise. C'est l'une des propositions faites par les trois universités visées [McGill, Bishop's et Concordia].»

Les coalitions comme catalyseurs du changement

Face à des défis tels que le financement public et le logement abordable, les associations de personnel académique des collèges et universités peuvent se sentir impuissantes à faire changer les choses. Toutefois, la collaboration avec d'autres syndicats et organisations peut créer un pouvoir collectif.

Au Québec, les syndicats travaillent ensemble par

l'intermédiaire de la Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université (FQPPU), qui s'oppose fermement à la politique de droits de scolarité proposée par le gouvernement Legault. Les associations de personnel académique et leurs membres dans la province sont encouragés à signer une pétition officielle demandant au gouvernement d'annuler la hausse des frais de scolarité.

En Ontario, après la crise du logement des étudiants étrangers à North Bay, M. Loughheed s'est lié à Migrant Students United, un groupe d'étudiants étrangers, anciens et actuels, qui réclament la justice, des règles équitables, l'égalité des droits et le statut de résident permanent pour tous les migrants.

«Je pense que le moins que nous puissions faire est d'établir ce lien et de soutenir les efforts de défense des intérêts politiques», a déclaré M. Loughheed. Il encourage les autres syndicats à entrer en contact avec les organisateurs locaux. Les individus et les associations peuvent également soutenir l'organisation Fairness Agenda for Migrant Student Workers.

Sarom Rho est une organisatrice de la Migrant Workers Alliance for Change, qui comprend l'association Migrant Students United. «Lorsqu'une partie de notre société a moins de droits et se voit refuser les mêmes protections, cela a pour effet d'abaisser le niveau pour tout le monde, a-t-elle déclaré. Dans les collèges et les universités, lorsque les étudiants internationaux se voient refuser des droits, cela nuit aux étudiants canadiens, au personnel académique et aux autres travailleurs du campus, car je ne pense pas qu'aucun d'entre nous ne veuille d'un modèle d'éducation financiarisé à ce point.»

La Migrant Workers Alliance for Change, la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants et l'ACPPU ont collaboré plus tôt cette année pour aider à empêcher l'expulsion d'étudiants indiens qui avaient reçu des lettres d'acceptation frauduleuses de la part d'un recruteur d'étudiants non réglementé. Pour éviter que d'autres étudiants ne se fassent piéger par des recruteurs sans scrupules, la Migrant Workers Alliance for Change a proposé un régime de réglementation des recruteurs d'étudiants internationaux, qu'elle a présenté au Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration. En octobre, le gouvernement fédéral a apporté des modifications au Programme des étudiants étrangers afin de mieux protéger les étudiants authentiques contre la fraude.

«Notre solution est d'appeler à un système où tout le monde a les mêmes droits et les mêmes protections, non seulement parce que c'est juste et que nous voulons vivre dans une société juste, mais aussi parce que cela augmenterait notre pouvoir de négociation collective pour construire le type de système public d'éducation et de société que nous voulons», a déclaré M^{me} Rho. ■

Censorship, harm and reality in the modern university: the *Index Librorum Prohibitorum* as cautionary tale



By Robin Vose

One needn't look far to find censorship controversies on university campuses these days. And

all too often student activists, professors, administrators and outside observers are polarized into rigidly opposed camps. Some claim to defend “free speech” and academic freedom, seemingly at any cost. Others invoke principles of “harm prevention” to justify what they see as necessary curbs on certain types of communication. The pressures to pick a side, along with the consequences of making that choice, are all but impossible to avoid for those of us who live and work in the university milieu.

Such choices are further complicated by the political implications of many issues. We are tempted to defend ideas we agree with, while condemning the potential dangers of positions we oppose. But this cuts both ways, with competing rhetorics of free speech and harm prevention being selectively deployed on all sides. Free speech, censorship, and harm prevention frequently become pawns in larger political struggles.

The notion of harm, in particular, has proven endlessly malleable across the political spectrum. Yet while it might be tempting to simply embrace a partisan position and turn a blind eye to any resulting double-standards when it comes to censorship, commitment to the integrity of higher education requires more. The problem of balancing freedoms against potential harms in academic discourse needs to be faced squarely and honestly, in all its complexity, and its resolution must not be abandoned to the forces of “all-or-nothing” polarization.

“Harm” is of course a subjective term

that covers a wide range of experiences. Outright attacks on one's physical and material well-being are bad enough, and generally liable to criminal prosecution; but serious spiritual and psychological damage can also result from conflict, trauma and abuse. Historic power imbalances resulting from discriminatory institutional structures further exacerbate such harms, even when taking the form of casual, unintentional, and/or near imperceptible “micro-aggressions”. Harm is complicated precisely because it can take so many forms, because it varies according to context, and because it is subject to different evaluations—even by the same individuals, whose perceptions may change over time. But for this very reason it deserves to be given thorough consideration. Potential for harm should never be ignored when examining the implications of speech. But neither should it be used as an absolute rationale for justifying censorship.

Nor, it turns out, is this a new problem—and it's worth noting how efforts to prevent harmful forms of expression have fared historically. The idea of “preventing harm” was in fact precisely what drove the Catholic Church hierarchy's *Index of Prohibited Books* to be maintained for over 400 years. Texts such as Milton's *Paradise Lost* and Jules Bois' *Le Satanisme* were explicitly banned to prevent reader exposure to materials that would (in the censors' judgment) cause them real spiritual, physical, and social harm. Milton and Bois were suspected of exposing their readers to potential demonic attack, just as were “flawed” exorcism manuals such as Girolamo Menghi's *Flagellum Daemonum*.

Early modern censors, both secular and clerical, also agreed that “immoral”

literature presented a real danger to the health of society as well as to vulnerable individuals. We might now dismiss such concerns as the prudery of another time, but representations of gratuitous sexual violence in the Marquis de Sade's *Justine*, or the imprisonment and abuse of a young servant girl by her master in Samuel Richardson's *Pamela*, still have the power to upset readers. Both were placed on Church Indexes, alongside works deemed equally harmful for their anti-Catholicism, or their promotion of what censors took to be dangerous “fake science”. The latter included much truly dubious quackery, as well as figures like Galileo.

The sincerity of Church efforts to prevent harm may be debated and judged with the benefit of hindsight and shifts in modern sensibilities. But their overall failure has become clear even to the papacy. Milton is still widely read, as are Richardson and Sade in some quarters, while the more obscure works of Bois and Menghi have enjoyed recent revivals thanks to the very notoriety of their censorship. Galileo's case was especially damaging, not only to a talented scientist and the advancement of astronomy, but to the Church itself—which was forced to reverse its ban as early as 1757, before publicly acknowledging error in 1822 and finally issuing a formal apology for such misguided censorship in 1992. The *Index Librorum Prohibitorum* was increasingly recognized as an embarrassment for this and other reasons long before its final termination in 1966.

The history of the Index's combination of good intentions and disastrous over-reach, as well as its ignominious dissolution, should serve as a warning for would-be censors in today's academic

world. In particular, the Index's devastating legacy is worth keeping in mind as we consider whether (and how) to shield students and others from potential harms resulting from exposure to objectionable writings, ideas, or works of art. For censorship inevitably generates its own types of harm, including some that may only become apparent long after the damage has been done.

A case in point would be recent events at Minnesota's Hamline University, where a Muslim student was offended by an image shown in class. In its zeal to uphold Methodist principles of "doing no harm", the university took drastic action: a professor's employment was terminated, and it was publicly announced that similar discipline would result should class content ever cause offence to members of any religion in the future. This overreaction, unsurprisingly, resulted in a great deal of negative publicity and ended up causing far more harm than it prevented. The student complainant has since been forced to relive the original offence many times. Meanwhile the entire university has been subjected to threats and insults as well as legitimate criticism. Far beyond one professor, it appears that several other careers will now be negatively impacted if not ended by this debacle. The university faces an expensive lawsuit and likely loss of future donor revenue; its accreditation is being reviewed; the student body and workforce are divided and demoralized. It remains to be seen if Hamline will ever recover from the reputational damage.

Similarly, by banning the allegedly "divisive" teaching of Critical Race Theory in its universities, the state of

Florida has unintentionally turned a previously niche academic field into compulsory reading throughout most of the social sciences elsewhere—while marginalizing its own educational system in the process. The long-term consequences of such authoritarian impositions on school curricula are quite predictable, and indeed the current state of US politics already provides plenty of hints at what happens when a society deliberately avoids educating itself critically and openly about important issues. These harms, as well as the inevitably negative impact of targeted censorship on those who teach, study, and value anti-racist subject matter (including above all the historically oppressed communities that CRT is meant to empower), can hardly be argued to outweigh the putative benefits of protecting students from the discomfort of being exposed to analyses of racial injustice.

Harm prevention was of course never the sole reason for Florida's ban, Hamline's dismissal, or the Index's prohibitions. Censorship is also a weapon with which to lash out at some, while signalling loyalty to others. All the more reason, then, for academic institutions to avoid taking this route when they genuinely seek to both avoid harm as much as possible and remain true to their intellectual mission. Censorship may seem like an easy and even satisfying means of clamping down on ideas, practices, or writings that are perceived as threatening. But history shows again and again how counter-productive it can also be in the long run for everyone—censors, censored, and bystanders alike.

It's hard for some to accept that they will be exposed to harmful opinions and offensive materials in the course of their university careers. But censorship has never succeeded in changing this fact. On the contrary, it has only made matters worse, while also distracting policy makers from more positive alternatives. A focus on "protecting" vulnerable minorities from occasional manifestations of offensive speech, for example, does nothing to overturn institutional barriers and practices that actually keep those minorities from thriving on campus. Better efforts and investments could also be made to counter distasteful opinions and nurture alternative voices, rather than relying on coercive suppression alone.

Fruitless head-butting over simplistic notions of "freedom" and "harm" has gone on long enough. What is needed now are clear-eyed and historically-informed evaluations of specific conflict situations in all their complexity, wherein the actual well-being and safety of individuals and communities can be weighed against the true overall and long-term harms caused by censorship. In the vast majority of cases, such an analysis will show that resources would be better spent on positive long-term systemic reforms, rather than on short-term—but ultimately very costly and counter-productive—negative exercises in censorship. ■

Robin Vose is a professor of history at St. Thomas University and author of The Index of Prohibited Books: Four Centuries of Struggle Over Word and Image for the Greater Glory of God. He is also a past president of CAUT.

Originally published in the **Index on Censorship**

Committee vacancies

CAUT Standing Committees

Term of Office

The term of office for members of standing committees is normally three years, with the possibility of one renewal.

Deadline

The deadline for nominations for members of CAUT Standing Committees is **February 1, 2024**. The nomination procedures are available on the CAUT website.

Vacancies

Academic Freedom and Tenure Committee

3 vacancies / Members should have had considerable involvement in and knowledge about academic freedom. They must be sympathetic to and have had experience in the defence of academic freedom and tenure, and they should be willing and available to dedicate considerable time to the work of the Committee between meetings, including promotion of academic freedom, drafting of documents, and other related activities.

Collective Bargaining and Organizing Committee

2 vacancies / Members should have demonstrated experience in collective bargaining and organizing. They should be able to commit

time between meetings to the work of the Committee, including drafting of model clauses, development of policy statements, and other related activities.

Equity Committee

2 vacancies (one member representing women academic staff; one member representing LGBTQ2S) / The committee is composed of two members of the following groups: Aboriginal academic staff; academic staff with disabilities; lesbian, gay, bi-sexual, trans, queer, and two-spirit academic staff; racialized academic staff; and women academic staff. Members of the Equity Committee should have considerable experience in and a commitment to the advancement of equity. Members should be willing and available to dedicate significant time between meetings to the work of the Committee, including drafting and editing policy documents, preparing advice for the Executive and Council, and other related activities.

Librarians' and Archivists' Committee

4 vacancies / Members should have considerable experience and knowledge of the professional interests and academic concerns of librarians and archivists at Canadian post-secondary institutions. They should be aware of policy matters pertaining to academic rights and working conditions of academic librarians and archivists. Members should be willing and available to dedicate significant time between meetings to the work of the Committee, including conference planning, drafting or editing documents, responding to enquiries, and other related activities.

Postes à combler

Comités permanents de l'ACPPU

Mandat

La durée du mandat des membres des comités permanents est normalement de trois ans avec la possibilité d'un renouvellement.

Date limite

La date limite des mises en candidature aux postes de membres des comités permanents de l'ACPPU est le **1^{er} février 2024**. Le processus de mise en candidature est disponible sur le site web de l'ACPPU.

Postes vacants

Comité de la liberté académique et de la permanence de l'emploi

3 postes / Les candidats et candidates doivent avoir joué un rôle considérable au chapitre de la liberté académique et bien connaître cet enjeu. Ils doivent être sympathiques à la défense de la liberté académique et de la permanence et avoir acquis de l'expérience en la matière. Ils doivent vouloir et pouvoir consacrer beaucoup de temps aux travaux du comité entre les réunions et participer notamment à la promotion de la liberté académique, à la rédaction de documents et à des activités connexes.

Comité de la négociation collective et de l'organisation

2 postes / Les membres du Comité de la négociation collective et de l'organisation doivent avoir une expérience confirmée de la négociation collective. Ils doivent également pouvoir consacrer du temps aux travaux du comité entre les réunions et participer notamment à la

rédaction de clauses modèles, à l'élaboration d'énoncés de principes et à des activités connexes.

Comité de l'équité

2 postes (1 membre du personnel académique féminin; 1 membre du personnel académique LGBTQ2S) / Le Comité de l'équité est composé de deux membres de chacun des groupes suivants: personnel académique autochtone, personnel académique ayant une limitation fonctionnelle; personnel académique lesbien, gai, bisexuel, trans, allosexuel et bi-spirituel; personnel académique racialisé; personnel académique féminin. Les membres du Comité de l'équité doivent avoir une grande expérience de la promotion de l'équité et être pleinement engagés dans cet enjeu. Ils doivent vouloir et pouvoir consacrer beaucoup de temps aux travaux du comité entre les réunions, notamment en rédigeant et en révisant des documents de politique, en formulant des conseils et avis à l'intention du Comité de direction et du Conseil, et en participant à des activités connexes.

Comité des bibliothécaires et des archivistes

4 postes / Les membres du Comité des bibliothécaires et des archivistes doivent avoir une expérience et une connaissance considérables des intérêts de la profession et des questions académiques qui concernent les bibliothécaires et les archivistes en poste dans les établissements postsecondaires canadiens. Ils doivent être au fait des questions de principe touchant les droits académiques et les conditions de travail des bibliothécaires et des archivistes de ces établissements. Les membres doivent vouloir et pouvoir consacrer beaucoup de temps aux travaux du comité entre les réunions, notamment en participant à la planification de conférences, à la rédaction ou à la révision de documents, en répondant à des demandes de renseignements et en prenant part à des activités connexes.

Censure, préjudice et réalité dans le milieu universitaire moderne : l'*Index Librorum Prohibitorum* en guise de mise en garde

Par Robin Vose

Il n'est pas nécessaire de chercher bien loin pour trouver des controverses sur la censure dans les campus universitaires. Trop souvent, les étudiants militants, le personnel académique, les administrateurs et les observateurs extérieurs se divisent en camps rigoureusement opposés. Certains prétendent défendre la « liberté d'expression » et la liberté académique, apparemment à n'importe quel prix. D'autres invoquent des principes de « prévention des préjudices » pour justifier ce qu'ils considèrent comme des restrictions nécessaires à certains types de communication. Les pressions exercées pour choisir un camp, ainsi que les conséquences de ce choix, sont pratiquement impossibles à éviter pour ceux d'entre nous qui vivent et travaillent dans le milieu universitaire.

Les considérations politiques liées à de nombreuses questions compliquent ces choix. Nous sommes tentés de défendre les idées avec lesquelles nous sommes d'accord, tout en condamnant les dangers potentiels des positions auxquelles nous nous opposons. Mais cela va dans les deux sens, les rhétoriques concurrentes de la liberté d'expression et de la prévention des préjudices étant déployées de manière sélective de part et d'autre. La liberté d'expression, la censure et la prévention des préjudices deviennent souvent des pions dans des luttes politiques plus vastes.

La notion de préjudice s'est avérée indéfiniment malléable à travers le spectre politique. Pourtant, s'il peut être tentant de se contenter d'adopter une position partisane et de fermer les yeux sur les doubles standards qui en résultent

en matière de censure, l'engagement en faveur de l'intégrité de l'enseignement supérieur exige davantage. Le problème de l'équilibre entre les libertés et les préjudices potentiels dans le débat académique doit être affronté franchement et honnêtement, dans toute sa complexité, et sa résolution ne doit pas être abandonnée aux forces de la polarisation de style « tout ou rien ».

Le terme « préjudice » est subjectif et couvre un large éventail d'expériences. Les attaques directes contre le bien-être physique et matériel d'une personne sont déjà assez graves et généralement passibles de poursuites pénales, mais de graves préjudices spirituels et psychologiques peuvent également résulter de conflits, de traumatismes et d'abus. Les déséquilibres de pouvoir historiques résultant de structures institutionnelles discriminatoires exacerbent encore ces préjudices, même lorsqu'ils prennent la forme de « micro-agressions » occasionnelles, involontaires et/ou presque imperceptibles. Le préjudice est compliqué précisément parce qu'il peut prendre de nombreuses formes, parce qu'il varie en fonction du contexte et parce qu'il fait l'objet de différentes évaluations – y compris par les mêmes personnes, dont les perceptions peuvent changer au fil du temps. Mais c'est pour cette raison qu'il mérite d'être pris en considération de manière approfondie. Le risque de préjudice ne doit jamais être ignoré lors de l'examen des répercussions d'un discours. Mais il ne doit pas non plus être utilisé comme une raison absolue pour justifier la censure.

Il s'avère que ce problème n'est pas nouveau, et il est intéressant de noter comment les efforts visant à empêcher

les formes d'expression nuisibles se sont soldés dans l'histoire. C'est précisément l'idée de « prévenir le mal » qui a poussé la hiérarchie de l'Église catholique à maintenir l'*Index des livres interdits* pendant plus de 400 ans. Des textes tels que *Le Paradis perdu* de John Milton et *Le Satanisme* de Jules Bois ont été explicitement interdits afin d'empêcher l'exposition des lecteurs à des documents qui, de l'avis des censeurs, leur causeraient un réel préjudice spirituel, physique et social. Milton et Bois étaient soupçonnés d'exposer leurs lecteurs à des attaques démoniaques potentielles, tout comme les manuels d'exorcisme « pernicieux » tels que *Flagellum Daemonum* de Girolamo Menghi.

Les censeurs du début de l'ère moderne, qu'ils soient laïques ou ecclésiastiques, s'accordaient également à dire que la littérature « immorale » présentait un réel danger pour la santé de la société ainsi que pour les personnes vulnérables. Nous pourrions aujourd'hui rejeter ces préoccupations en les qualifiant de pudibonderie d'un autre temps, mais les représentations de la violence sexuelle gratuite dans *Justine* du marquis de Sade, ou l'emprisonnement et l'abus d'une jeune servante par son maître dans *Pamela* de Samuel Richardson, ont toujours le pouvoir de bouleverser les lecteurs. Tous deux ont été placés sur les index de l'Église, aux côtés d'ouvrages jugés tout aussi nocifs pour leur anticatholicisme ou leur promotion de ce que les censeurs considéraient comme une dangereuse « fausse science ». Cette dernière incluait de nombreux charlatans vraiment douteux, ainsi que des personnages comme Galilée.

La sincérité des efforts de l'Église pour prévenir les préjugés peut être débattue et jugée avec le recul et l'évolution des sensibilités modernes. Mais leur échec global est devenu évident, même pour la papauté. Milton est encore largement lu, tout comme Richardson et le marquis de Sade dans certains milieux, tandis que les œuvres plus obscures de Bois et de Menghi ont connu un regain d'intérêt grâce à la notoriété de leur censure. Le cas de Galilée a été particulièrement préjudiciable, non seulement à un scientifique de talent et au progrès de l'astronomie, mais aussi à l'Église elle-même, qui a été contrainte de revenir sur son interdiction dès 1757, avant de reconnaître publiquement son erreur en 1822 et de présenter enfin des excuses officielles pour une censure aussi malencontreuse en 1992. *L'Index Librorum Prohibitorum* a été de plus en plus reconnu comme une source d'embarras pour cette raison et d'autres encore, bien avant son arrêt définitif en 1966.

L'histoire de la combinaison de bonnes intentions et d'excès désastreux de l'Index, ainsi que sa dissolution ignominieuse, devraient servir d'avertissement aux censeurs en puissance dans le monde universitaire d'aujourd'hui. En particulier, l'héritage dévastateur de l'Index mérite d'être gardé à l'esprit lorsque nous nous demandons s'il faut (et comment) protéger les étudiants et d'autres personnes des préjugés potentiels résultant de l'exposition à des écrits, des idées ou des œuvres d'art répréhensibles. En effet, la censure génère inévitablement ses propres types de préjugés, dont certains ne se révèlent que longtemps après que le mal a été fait.

Les récents événements survenus à l'Université Hamline du Minnesota, où une étudiante musulmane a été offensée par une image montrée en classe, en sont un bon exemple. Soucieuse de respecter le principe méthodiste de «ne pas nuire», l'université a pris des mesures radicales : une professeure a été congédiée et il a été annoncé publiquement que des mesures disciplinaires similaires seraient prises si le contenu d'un cours devait à l'avenir offenser des membres de n'importe quelle religion. Cette réaction excessive a donné lieu à une

grande publicité négative et a fini par causer plus de tort qu'elle n'en a évité. L'étudiante plaignante a été contrainte de revivre à plusieurs reprises l'infraction initiale. Entre-temps, l'université a fait l'objet de menaces et d'insultes, ainsi que de critiques légitimes. Bien au-delà d'une seule professeure, il semble que plusieurs autres carrières seront désormais affectées négativement, voire interrompues, par cette débâcle. L'université est confrontée à un procès coûteux et à une perte probable de revenus provenant de donateurs ; son accréditation est en cours de révision ; les étudiants et le personnel académique sont divisés et démoralisés. Il reste à voir si l'Université Hamline se remettra un jour de l'atteinte à sa réputation.

De même, en interdisant l'enseignement de la théorie critique de la race dans ses universités, l'État de Floride a involontairement transformé un domaine universitaire de niche en lecture obligatoire pour la plupart des autres sciences sociales, tout en marginalisant son propre système d'éducation. Les conséquences à long terme de telles impositions autoritaires sur les programmes universitaires sont prévisibles, et l'état actuel de la politique américaine fournit déjà de nombreux indices sur ce qu'il se passe lorsqu'une société évite délibérément de s'éduquer selon une perspective critique et ouverte sur des questions importantes. Ces dommages, ainsi que l'impact inévitablement négatif d'une censure ciblée sur ceux qui enseignent, étudient et apprécient les sujets antiracistes (y compris les communautés historiquement opprimées que la théorie critique de la race est censée autonomiser), peuvent difficilement être considérés comme l'emportant sur les avantages supposés de la protection des étudiants contre l'inconfort d'être exposés à des analyses de l'injustice raciale.

La prévention des préjugés n'a bien sûr jamais été la seule raison de l'interdiction pratiquée en Floride, du renvoi d'une professeure de l'Université Hamline ou des interdictions de l'Index. La censure est une arme qui permet de s'en prendre à certains, tout en affichant sa loyauté envers d'autres.

Raison de plus pour que les institutions universitaires évitent d'emprunter cette voie lorsqu'elles cherchent véritablement à éviter de nuire et à rester fidèles à leur mission intellectuelle. La censure peut sembler un moyen facile et même satisfaisant de réprimer des idées, des pratiques ou des écrits perçus comme menaçants. Mais l'histoire démontre à quel point elle peut être contre-productive à long terme pour tout le monde – les censeurs, les censurés et les témoins.

Il est difficile pour certains d'accepter qu'ils seront exposés à des opinions nuisibles et à du matériel offensant au cours de leur carrière universitaire. Mais la censure n'a jamais réussi à changer ce fait. Au contraire, elle n'a fait qu'empirer les choses, tout en détournant les décideurs politiques d'alternatives plus positives. Se concentrer sur la «protection» des minorités vulnérables contre les manifestations occasionnelles d'un discours offensant, par exemple, ne permet pas d'abolir les obstacles et les pratiques institutionnelles qui empêchent en fait ces minorités de s'épanouir sur le campus. De meilleurs efforts et investissements pourraient également être consentis pour contrer les opinions déplaisantes et nourrir les voix alternatives, plutôt que de s'appuyer uniquement sur la répression coercitive.

Les débats stériles sur les notions simplistes de «liberté» et de «préjudice» ont assez duré. Ce qu'il faut maintenant, ce sont des évaluations lucides et historiquement fondées de situations de conflit spécifiques dans toute leur complexité, dans lesquelles le bien-être et la sécurité réels des individus et des communautés peuvent être mis en balance avec les véritables préjugés globaux et à long terme causés par la censure. Dans la majorité des cas, une telle analyse montrera que les ressources seraient mieux utilisées dans des réformes systémiques positives à long terme, plutôt que dans des exercices de censure négatifs à court terme, mais en fin de compte très coûteux et contre-productifs. ■

Robin Vose est professeur d'histoire à l'Université St. Thomas et l'auteur de The Index of Prohibited Books : Four Centuries of Struggle Over Word and Image for the Greater Glory of God. Il est également un ancien président de l'ACPPU.

Publié originalement en anglais dans l'*Index on Censorship*.

Postdoctoral precarity and ethical quandary

By Andrea Reid

“Learning is super cool,” said a student as she was leaving my office one sunny afternoon this past March. Nearing the end of her undergraduate degree, she was considering applying for graduate school. Knowing I had recently completed a PhD, she came to my office prepared with thoughtful questions about my experiences and decisions I made along the way.

My student was beginning to see herself differently. Academic theory and dialogue were opening a new way of understanding the world. Graduate school seemed like an exciting avenue for further exploring the wonders and insights of reflective inquiry. That afternoon, we had an energizing conversation about teaching, learning and thinking that reminded me why I chose to pursue a PhD.

Our interaction also raised ethical questions: How can I offer a realistic picture of graduate education and its prospects without crushing a student’s dreams? What are my responsibilities as a postdoctoral fellow and adjunct professor in a position to influence students, but with little power to affect conditions within the university at large?

I love critical theory and I believe in the value of higher education. A moment of insight or inspiration in an undergraduate classroom can ignite a life-long love of learning that becomes intimately bound up with a deeper part of the self, generating emotional and psychic investments in a certain vision of academic life. It is the strength of these affective ties, however, that make academic workers susceptible to exploitation.

Rather than the beginning of an exciting life of intellectual and emotional enrichment, Adrianna Kezar, Daniel Scott,

and Tom DePaola argue that “graduate school is merely the first stage of a long victimization process that leverages fear of sunk costs to keep highly trained scholars trapped in a casual labor market that was actively and not accidentally built.”

Long-term structural changes within higher education have led to the proliferation of precarious employment, particularly for those in teaching positions. At Queen’s University where I work, 41% of classes are taught by adjunct staff, a percentage that will presumably increase with the administration’s recent freeze on the hiring of full-time positions.

Unsurprisingly, many doctoral students come out of their PhDs feeling disillusioned and demoralized, feelings that carry over into postdoctoral life. Beat down by years of grant rejections, financial insecurity, and the poor job prospects that await them, the end of the PhD can feel less like a significant milestone and more like an existential crisis.

I have had several conversations with friends who, upon finishing their PhDs, are questioning not only the value of the contributions they can make to the world but also their capabilities and intelligence in general. What is happening here goes far beyond imposter syndrome, indicative of a serious problem with the doctoral experience and the academic system more broadly.

Since the 1970s, Canadian universities have consistently increased the number of doctoral programs and degrees granted while simultaneously decreasing the number of full-time and tenure-track positions. Consequently, more PhDs are taking on extended postdoctoral fellowships, positions that function more as a source of cheap labour and less as a stepping-stone to secure employment.

At Queen’s, for example, the minimum postdoc salary is currently \$35,958, equivalent to \$18.69 per hour for a 37-hour workweek. Postdocs are also denied access to on-campus health care services and are barred from applying for the university’s community housing.

Like me, many postdocs also work as term adjuncts and supervise undergraduate students. These student-facing roles put us in the ethically ambiguous position of encouraging interest in academic research, knowing that we might lead students into similarly precarious positions.

As universities across Canada hosted a series of receptions and showcases for National Postdoc Appreciation Week, postdoctoral fellows at Queen’s, represented by the Public Service Alliance of Canada, prepared to enter bargaining. No longer restricted by Bill 124, we are pressing for fair wages that keep up with the cost of living and asking for basic rights like access to health care.

We don’t want fancy receptions. We want the resources to support ourselves and our families. Research showcases make universities look good but don’t alter the material conditions of our lives. By taking our concerns seriously, universities have a chance to show sincere appreciation for the work that postdocs do and improve our working conditions. ■

Andrea Reid is a post-doctoral fellow and adjunct professor in the School of Kinesiology and Health Studies at Queen’s University.

Précarité postdoctorale et dilemme éthique

Par Andrea Reid

« Apprendre, c'est super cool », m'a lancé une étudiante en quittant mon bureau par un après-midi ensoleillé de mars dernier. Ses études de premier cycle tirant à leur fin, elle envisageait de s'inscrire à un programme de cycle supérieur. Sachant que j'avais récemment terminé mon doctorat, elle était passée à mon bureau armée de questions judicieuses sur mon expérience et les décisions qui avaient ponctué mon parcours.

Mon étudiante commençait à se voir différemment. La théorie et le dialogue académiques avaient changé sa façon de comprendre le monde. Les études supérieures semblaient offrir un moyen passionnant d'explorer davantage les merveilles et les fruits de l'enquête réflexive. Cet après-midi-là, nous avons eu une conversation stimulante sur l'enseignement, l'apprentissage et la réflexion qui m'a rappelé pourquoi j'avais choisi d'obtenir mon doctorat.

Notre discussion a également soulevé des questions éthiques : Comment puis-je dresser un portrait réaliste des études supérieures et de leurs perspectives sans étouffer les rêves de mon étudiante? Quelles sont mes responsabilités en tant que boursière postdoctorale et professeure auxiliaire qui exerce une influence sur les étudiantes et étudiants, mais a peu de moyens de modifier les conditions au sein de l'université dans son ensemble?

J'aime la théorie critique et je crois en la valeur de l'enseignement supérieur. Un moment de lucidité ou d'inspiration dans une classe de premier cycle peut déclencher une passion à vie pour l'apprentissage qui se grave dans le moi profond et mène à des investissements émotionnels et psychiques dans une certaine vision de la vie académique. Or, la force de tels liens affectifs rend le personnel académique vulnérable à l'exploitation.

Plutôt que le début d'une vie passionnante d'enrichissement intellectuel et émotionnel, Adrianna Kezar, Daniel Scott et Tom DePaola

affirment que « les études supérieures ne sont que la première étape d'un long processus de victimisation qui mise sur la peur des coûts irrécupérables pour emprisonner les universitaires hautement qualifiés dans un marché du travail occasionnel qui a été créé de la sorte de façon active et non accidentelle. »

Dans le secteur des études supérieures, des changements structurels à long terme ont conduit à la prolifération des emplois précaires, surtout chez les personnes occupant des postes d'enseignement. À l'Université Queen's, où je travaille, 41 % des cours sont dispensés par du personnel auxiliaire, un pourcentage qui devrait augmenter à la suite du récent gel de l'embauche de personnel à temps plein par l'administration.

Il n'est pas surprenant que beaucoup d'étudiantes et d'étudiants se sentent désillusionnés et démoralisés lorsqu'ils terminent leur doctorat et par la suite durant leur carrière postdoctorale. Après des années de bourses refusées, d'insécurité financière et de perspectives d'emploi médiocres, la fin du doctorat peut donner la sensation non pas d'un événement marquant, mais plutôt d'une crise existentielle.

J'ai eu plusieurs conversations avec des amies et amis qui, à la fin de leur doctorat, ont remis en question non seulement la valeur de leur contribution possible au monde, mais aussi leurs capacités et leur intelligence en général. On parle ici d'une situation qui va bien au-delà du syndrome de l'imposteur et qui témoigne d'un grave problème lié à l'expérience doctorale et au système académique plus vaste.

Depuis les années 1970, les universités canadiennes ont systématiquement augmenté le nombre de programmes de doctorat et de diplômes offerts, tout en diminuant simultanément le nombre de postes à temps plein et de postes menant à la permanence. Par conséquent, de plus en plus de titulaires de doctorat acceptent des bourses postdoctorales à long terme, soit des postes qui constituent davantage des sources de main-d'œuvre bon marché

que des tremplins vers un emploi sûr.

À l'Université Queen's par exemple, le salaire minimum pour les postdoctorantes et postdoctorants est actuellement de 35 958 \$, ce qui équivaut à 18,69 \$ de l'heure pour une semaine de 37 heures. Les personnes occupant des emplois postdoctoraux se voient également refuser l'accès aux services de santé sur le campus et aux logements communautaires de l'université.

Comme moi, beaucoup de postdoctorantes et de postdoctorants font également partie du personnel auxiliaire et supervisent des étudiants de premier cycle. Ces rôles auprès des étudiantes et des étudiants nous placent dans la position éthiquement ambiguë d'encourager l'intérêt pour la recherche académique tout en sachant que cet intérêt pourrait mener à des carrières tout aussi précaires.

Pendant que les universités de l'ensemble du Canada organisaient une série de soirées et de présentations à l'occasion de la Semaine nationale d'appréciation des postdoctorantes et des postdoctorants, les postdoctorantes et postdoctorants de l'Université Queen's, se préparaient à entamer des négociations. N'étant plus soumis au projet de loi 124, nous réclamons des salaires équitables qui suivent le coût de la vie et demandons des droits fondamentaux comme l'accès aux soins de santé.

Nous voulons obtenir les ressources nécessaires pour subvenir à nos besoins. Les présentations sur les recherches menées donnent bonne figure aux universités, mais ne changent rien aux conditions matérielles de nos vies. En prenant nos préoccupations au sérieux, les universités ont la possibilité de témoigner de leur appréciation sincère à l'égard de notre travail et d'améliorer nos conditions de travail. ■

Andrea Reid est postdoctorante et professeure auxiliaire à la School of Kinesiology and Health Studies de l'Université Queen's.

CAUT Executive Committee 2024-2025

Vacancies

President

1 year / Responsible for guiding the affairs of the association between meetings of Council and for ensuring that policies approved by Council are implemented. A nominee for the position of president should have had considerable experience in academic staff association affairs at the local level.

Vice-president

1 year / Responsible for assisting the President with their responsibilities and undertaking other duties as decided by the Executive Committee.

Treasurer

2 years / Responsible for the preparation of draft budgets and financial statements and for ensuring that proper controls remain in place to ensure the financial integrity of the Association.

Chair, Collective Bargaining & Organizing Committee

2 years / Responsible for chairing the committee and undertaking other duties as decided by the Officers and the Executive Committee. A nominee for chair should have considerable experience in collective bargaining and organizing and shall normally have served at least one year on the committee.

Co-Chair, Equity Committee

2 years / Responsible for co-chairing the committee and undertaking other duties as decided by the Officers and Executive Committee. A nominee for Co-Chair should have considerable experience in matters of equity. At least one shall be a woman, two-spirit, trans, non-binary, or gender-diverse person.

Chair, Librarians' & Archivists' Committee

2 years / Responsible for chairing the committee and undertaking other duties as decided by the Officers and the Executive Committee. A nominee for chair should have considerable experience representing the interests of librarians and archivists, have knowledge of relevant policy matters and shall normally have served at least one year on the committee.

Representatives-at-large

General (2 vacancies)

1 year / Responsible for undertaking duties as decided by the Officers and the Executive Committee.

Francophone

1 year / Responsible for undertaking duties as decided by the Officers and the Executive Committee, and will serve as liaison to the Executive's Francophone Committee.

Aboriginal

1 year / Responsible for undertaking duties as decided by the Officers and the Executive Committee, and will serve as liaison to the Aboriginal Post-Secondary Education Working Group.

Quebec

1 year / Responsible for undertaking duties as decided by the Officers and the Executive Committee.

Deadline

Deadline for submitting nominations is **March 1, 2024**. The nomination procedures, description of positions and terms of office, and CAUT's Release Time Policy are available on the CAUT website.

Appel de candidatures

Comité de direction de l'ACPPU 2024-2025

Postes vacants

La présidence

1 an / La personne élue est responsable de la direction des affaires de l'association entre les assemblées du Conseil et elle s'assure que les directives approuvées par le Conseil sont mises en œuvre. Les candidats et candidates à la présidence doivent posséder une expérience considérable des affaires concernant les associations de personnel académique à l'échelle locale.

La vice-présidence

1 an / La personne élue aide la présidente ou le président à s'acquitter de ses responsabilités et à accomplir d'autres tâches définies par le Comité de direction.

Le trésorier / la trésorière

2 ans / La personne élue est chargée de la préparation des projets de budgets et d'états financiers. Elle veille à la bonne gestion des affaires pour assurer l'intégrité financière de l'Association.

La présidence

Comité de la négociation collective et de l'organisation

2 ans / Le ou la titulaire préside le Comité de la négociation collective et de l'organisation et accomplit d'autres tâches définies par les dirigeants et le Comité de direction. Les candidates et candidats à ce poste doivent avoir une expérience considérable en négociation collective et en organisation et doivent normalement avoir siégé au moins un an au sein du comité.

La coprésidence

Comité de l'équité

2 ans / Le ou la titulaire assume la coprésidence du Comité de l'équité et s'acquitter des autres tâches que lui confient les dirigeants et le Comité de direction. Les candidates et candidats à ce poste doivent avoir une expérience considérable en matière d'équité. Au moins une de ces personnes doit être une femme, une personne bispirituelle, trans, non binaire ou de diverses identités de genre.

La présidence

Comité des bibliothécaires et des archivistes

2 ans / Le ou la titulaire préside le Comité des bibliothécaires et des archivistes et accomplit d'autres tâches définies par les dirigeants et le Comité de direction. Les candidates et candidats à ce poste doivent avoir une expérience considérable dans la représentation des intérêts des bibliothécaires et des archivistes, ainsi qu'une connaissance des questions de politique générale pertinentes, et doivent normalement avoir siégé au moins un an au sein du comité.

Représentant(e)s ordinaires

Général (2 postes)

1 an / Les deux titulaires s'acquittent des tâches que leur confient les dirigeants et le Comité de direction.

Francophone

1 an / Le ou la titulaire s'acquitter des tâches que lui confient les dirigeants et le Comité de direction, et assure la liaison entre le Comité de direction et le Comité des francophones.

Autochtone

1 an / Le ou la titulaire s'acquitter des tâches que lui confient les dirigeants et le Comité de direction et assure la liaison entre le Comité de direction et le Groupe de travail sur l'éducation postsecondaire des Autochtones.

Québec

1 an / Le ou la titulaire s'acquitter des tâches que lui confient les dirigeants et le Comité de direction.

Date limite

La date limite des mises en candidature est le **1^{er} mars 2024**. Le processus de mise en candidature, la description des postes, la durée des mandats et la politique sur le dégageement de l'ACPPU indiqués ci-après sont également disponibles sur le site web de l'ACPPU.

J.H. Stewart Reid Memorial Fellowship winner



Véronique Labonté has been named as the 2023 J.H. Stewart Reid Memorial Fellowship. The \$5,000 scholarship honours the memory of CAUT's first executive secretary.

Labonté is a doctoral candidate and research assistant at Université Laval. Her research focuses on the mediatization of counter-memorial narratives in post-conflict zones. Her research took her to several cities in Bosnia-Herzegovina. She

analyzes how memory activists circulate alternative narratives in the public sphere.

Born in Quebec, Labonté attended the Centre de formation des journalistes in Paris. She worked with Quebec's working group on journalism and the future of information. She also worked as a project lead at Télé-Québec. She was recently awarded a doctoral scholarship from the Fonds Georges-Henri Lévesque.

Lauréate de la bourse commémorative J.H.-Stewart-Reid

Véronique Labonté a été nommée titulaire de la bourse commémorative J.H.-Stewart-Reid pour 2023. Cette bourse de 5000 \$ honore la mémoire du premier secrétaire général de l'ACPPU.

M^{me} Labonté est candidate au doctorat et assistante de recherche à l'Université Laval. Ses recherches portent sur la médiatisation des récits contre-mémoriaux dans les zones post-conflit. Ses recherches l'ont menée dans plusieurs villes de Bosnie-Herzégovine. Elle analyse comment les activistes de la mémoire font circuler des récits alternatifs dans la sphère publique.

Née au Québec, M^{me} Labonté a fréquenté le Centre de formation des journalistes à Paris. Elle a travaillé avec le groupe de travail sur le journalisme et l'avenir de l'information au Québec. Elle a également travaillé comme chef de projet à Télé-Québec. Elle a récemment obtenu une bourse de doctorat du Fonds Georges-Henri-Lévesque.

Qu'est-ce qui vous motive ?

Ce qui me motive dans la recherche c'est d'arriver à

What drives you?

What motivates me in my research is to understand how, in sometimes exceedingly difficult contexts such as the post-conflict situation in Bosnia-Herzegovina, people manage to develop projects that bring hope for transitional justice and the future of the country.

What is the biggest lesson you have learned in academia?

I've learnt to push my limits and to trust myself. Interdisciplinary research and the reflective approach offer a great deal of freedom, but you must know how to manage it properly. The research field has also taught me to always keep an open mind and to expect the unexpected.

What career highlight are you most proud of?

Completing a doctorate with two young children, doing two fieldwork placements abroad, and living through a global pandemic is a great achievement. But I would also say that I am immensely proud to have forged lasting links with other researchers, first at university and then at the international conferences I attended. ■

comprendre comment, dans des situations parfois très difficiles comme peut l'être le post-conflit en Bosnie-Herzégovine, des personnes arrivent à développer des projets porteurs d'espoir pour la justice transitionnelle et l'avenir du pays.

Quelle est la plus grande leçon que vous avez apprise dans le monde universitaire?

J'ai appris à repousser mes limites et à me faire confiance : la recherche interdisciplinaire et la démarche réflexive offrent un grand espace de liberté qu'il faut savoir bien encadrer. Le terrain de recherche m'a aussi appris à toujours garder l'esprit ouvert et d'accepter les imprévus.

De quel fait marquant de votre carrière êtes-vous la plus fière?

Réussir à compléter un doctorat avec deux jeunes enfants, en réalisant deux terrains à l'étranger et en subissant une pandémie mondiale, c'est en soi une belle réalisation. Mais je dirais que d'avoir su créer des liens durables avec d'autres chercheuses et chercheurs à l'université d'abord puis au fil des conférences internationales auxquelles j'ai participé me rend aussi très fière. ■

A photograph of four diverse students walking along a paved path on a university campus. From left to right: a young man in a plaid shirt over a dark t-shirt, a young woman in a dark t-shirt, a young man in a red t-shirt and a baseball cap, and a young man in a light blue polo shirt with a backpack. They are all smiling and looking towards the camera. The background shows other students and lush green trees under a clear blue sky.

J.H. Stewart Reid Memorial Fellowship for Doctoral Studies

Bourse commémorative J.H.-Stewart-Reid pour études doctorales

The application process for the 2024-2025 scholarship is now open!
Le processus de demande de la bourse 2024-2025 a maintenant débuté!

The J.H. Stewart Reid Memorial Fellowship Trust was founded to honour the memory of the first executive secretary of CAUT. Each year a fellowship in the amount of \$5,000 is awarded, tenable for one year of a doctoral program in any field of study at a Canadian university.

La Fiducie de la Bourse commémorative J.H.-Stewart-Reid a été créée pour rappeler la mémoire du premier secrétaire général de l'ACPPU. Chaque année une bourse d'études de 5 000 \$ est attribuée à une doctorante ou un doctorant inscrit à un programme d'une université canadienne.

FOR MORE INFORMATION AND TO APPLY
POUR PLUS D'INFORMATION ET POUR POSTULER

stewartreid.caut.ca

Solidarity lays the foundation for an extraordinary strike

Rebecca Givan garnered national attention in the U.S. last April when she led her union along with two others in the first strike at Rutgers University in the institution's 257 years. The strike, involving 9,000 academic staff, was one of the largest in the history of U.S. higher education.

As president of Rutgers American Association of University Professors-American Federation of Teachers (AAUP-AFT), Givan advocates for equity and better workplace conditions. Her union represents 5,000 full-time faculty, graduate workers, postdoctoral associates, and counselors.

Givan delivered the keynote address at the CAUT Contract Academic Staff conference in October and shared the story of the Rutgers strike with attendees.

In 2020, Givan recalled, some U.S. universities used the pandemic as a pretext to cut the workforce. Rutgers University had an emergency fund available for crises like the pandemic, but the administration chose instead to lay off precarious workers.

"We very quickly came together as a coalition of Rutgers unions," said Givan. Upwards of two dozen unions representing 20,000 workers, including adjunct faculty, united to oppose layoffs. They brought forward the idea of a "work-sharing" program to prevent layoffs where the university would furlough workers for a small part of their hours and government funding would make up salary shortfalls.

The proposed furlough program, Givan said, would save hundreds of millions of dollars and allow precarious workers to continue to support their families. But the unions faced resistance from the university.

The unions also worked to achieve a balance between tenured faculty speaking to the administration and

“

By the time we went on strike, we didn't have a choice.

the most precarious academic staff speaking for themselves. "My preference would always be for people to speak for themselves, but, if there's a strategic advantage to me doing it and we can make a material gain, I'm going to be open to doing that," Givan said.

By the time contract negotiations began in May 2022, the three campus unions were already preparing for a strike. "We always knew we needed to be ready to strike," Givan said. "We knew what our management's approach was. We had been through this pandemic bargaining experience. We knew we had to build for a strike."

The union coalition adopted a transparent and inclusive bargaining process where up to 75 members could observe negotiations. By March 2023, it became clear to Givan and her members that the university did not want to negotiate. "By the time we went on strike, we didn't have a choice," said Givan.

The strike included every academic worker on campus and shut down the university after a year of bargaining. Givan noted that the unions bargained full-time for six weeks. The week-long strike involved workers covered by six different contracts and 70,000 students across 8 campuses.

"I was on five or six picket lines during the first hour or two of [the] strike. Then other than that, I was in bargaining rooms the entire time. There was massive student support," said Givan.

New Jersey has no legislation prohibiting public sector strikes, but there is strong case law supporting injunctions. Givan

recalled that some union members, especially militant graduate workers, were willing to stay on strike and risk arrest if the university sought an injunction.

The unions had a strategy if the university chose that path. "We would just create chaos that maybe people would still teach their classes or do enough teaching that the university wouldn't really be able to monitor if they weren't teaching, but we would still have what looks like picket lines, and student activism we knew would be likely to ramp up."

Governor Phil Murphy stepped in to bring the university and the unions back to the negotiating table. Meanwhile, on the picket lines, union leaders sent ice cream trucks and drag queens showed up. The strike even had an anthem that a student band created on the picket lines. The strike received a tremendous amount of favourable media coverage.

After a week, "we achieved an economic framework and suspended the strike. Then we had to bargain some more to close out the contracts."

The unions negotiated contract gains including a 43% increase for adjunct faculty. Non-tenure track faculty gained renewable contracts. Graduate workers gained a 33% pay increase up to a living wage.

"The biggest win was the solidarity across our ranks — we went on strike to win improvements for our adjunct colleagues, our grad workers, and our postdocs. Full-time faculty understood that we need to stand together if we are truly going to build a better Rutgers," Givan concluded. ■



La solidarité jette les bases d'une grève extraordinaire

Aux États-Unis en avril dernier, Rebecca Givan a capté l'attention nationale lorsqu'elle a mené son syndicat ainsi que deux autres lors de la première grève à l'Université Rutgers au cours de ses 257 années d'existence. La grève, touchant 9 000 membres du personnel académique, était l'une des plus imposantes de l'histoire américaine dans le secteur de l'enseignement supérieur.

À titre de présidente de la Rutgers American Association of University Professors-American Federation of Teachers (AAUP-AFT), Rebecca Givan lutte pour l'équité et de meilleures conditions de travail. Son syndicat représente 5 000 professeures et professeurs à temps plein, travailleuses et travailleurs diplômés, associés postdoctorants et conseillères et conseillers.

Elle a livré le discours principal lors de la Conférence du personnel académique contractuel de l'ACPPU qui s'est déroulée en octobre et a relaté aux participantes et participants l'histoire de la grève.

En 2020, certaines universités américaines ont utilisé la pandémie comme prétexte pour procéder à des coupures de personnel. L'Université Rutgers disposait d'un fonds d'urgence pour pallier des crises comme la pandémie, mais l'administration a jugé préférable de mettre à pied des travailleuses et travailleurs précaires.

«Très rapidement, nous avons créé une coalition des syndicats de Rutgers», a affirmé Rebecca. Plus de 24 syndicats représentant 20 000 travailleuses et travailleurs, incluant les membres auxiliaires du corps professoral, se sont unis pour s'opposer aux mises à pied. Ils ont proposé l'idée d'un programme de «partage du travail» afin de prévenir les mises à pied. L'université accorderait aux travailleuses et travailleurs un

congé équivalent à une petite partie de leurs heures de travail, les déficits salariaux étant compensés par des fonds gouvernementaux.

Ce programme de congé proposé permettrait d'économiser des centaines de millions et offrirait la possibilité aux travailleuses et travailleurs précaires de continuer à soutenir leurs familles, a-t-elle dit. Mais les syndicats se sont heurtés à la résistance de l'université.

Les syndicats ont également travaillé pour atteindre un équilibre entre les professeures et professeurs permanents qui communiquent avec l'administration au nom des membres du corps professoral dont la situation était la plus précaire, et les travailleuses et travailleurs les plus précaires qui défendent leur propre cause. «Je préférerais toujours que les gens parlent en leur propre nom, mais s'il existe un avantage stratégique à faire autrement et que nous pouvons ainsi obtenir des gains matériels, je suis ouverte à cette idée», a affirmé Rebecca.

Au moment où les négociations contractuelles ont commencé en mai 2022, les trois syndicats de l'université se préparaient déjà à une grève. «Nous avons toujours su que nous devons être prêts à faire la grève, a déclaré Rebecca. Nous savions quelle était l'approche de la direction. Nous avons vécu l'expérience de négociations en temps en pandémie. Nous étions convaincus de devoir nous préparer à vivre une grève.»

La coalition des syndicats a adopté un processus de négociation transparent et inclusif grâce auquel jusqu'à 75 membres pouvaient agir en tant qu'observatrices et observateurs. En mars 2023, il est apparu clairement à Rebecca et à ses membres que l'université ne souhaitait pas négocier. «Au moment où nous avons déclaré la grève, nous n'avions plus le

choix» a-t-elle affirmé.

La grève touchait tous les membres du personnel universitaire sur le campus et a engendré la fermeture de l'université après une année de négociations. Rebecca a fait remarquer que les syndicats avaient négocié à temps plein pendant six semaines. La grève d'une semaine englobait des travailleuses et travailleurs couverts par six différents contrats et touchait 70 000 étudiantes et étudiants répartis sur huit campus.

«Je suis allée visiter cinq ou six piquets de grève pendant la première ou les deux premières heures de la grève. Autrement, j'étais constamment aux tables de négociations. Les étudiantes et étudiants nous appuyaient massivement» a dit Rebecca.

Il n'existe aucune loi au New Jersey qui interdit aux travailleuses et travailleurs du secteur public de faire la grève; cependant, il existe une solide jurisprudence en matière d'injonction. Rebecca a rappelé que certains membres du syndicat, en particulier parmi les travailleuses et travailleurs diplômés et militants, étaient disposés à rester en grève et à risquer ainsi de se faire arrêter si l'université demandait une injonction.

Les syndicats avaient une stratégie au cas où l'université opérerait pour cette voie. «Nous pourrions créer simplement un chaos dans lequel les gens continueraient peut-être à donner leurs cours ou à enseigner suffisamment pour que l'université ne puisse pas vraiment contrôler s'ils n'enseignent pas, mais nous aurions toujours ce qui ressemble à des piquets de grève, et l'activisme étudiant, nous le savions, serait susceptible de s'intensifier.»

Le Gouverneur Phil Murphy est intervenu afin de ramener l'université et les syndicats à la table de négociations. Entre-temps, sur les lignes de piquetage,

les leaders syndicaux ont envoyé des camions de crème glacée et des drag queens se sont jointes aux troupes. Un groupe d'étudiants musiciens a même créé un hymne sur les lignes de piquetage. La grève a fait l'objet d'une très large couverture médiatique qui lui était favorable.

Au bout d'une semaine, « nous avons pu définir un cadre économique et nous avons suspendu la grève. Nous devons ensuite poursuivre nos négociations pour

conclure toutes les ententes. »

Les syndicats ont négocié des gains contractuels, notamment une augmentation de 43 % pour les membres auxiliaires du corps professoral. Les professeurs et professeurs occupant un poste ne menant pas à la permanence ont obtenu des contrats renouvelables. Les travailleuses et les travailleurs diplômés ont obtenu une augmentation de salaire de 33 % pour atteindre un salaire de subsistance.

« La plus grande victoire a été la solidarité qui régnait dans nos rangs – nous sommes allés en grève afin d'obtenir des améliorations pour nos collègues auxiliaires, nos travailleuses et travailleurs diplômés et nos postdoctorants. Les professeurs et professeurs à temps plein ont compris que nous devons rester solidaires si nous voulions véritablement améliorer l'Université Rutgers », a conclu Rebecca Givan. ■



CAUT Collective Bargaining and Organizing Forum

Forum sur la négociation collective et l'organisation

March 22-23 mars 2024



Visit **CAUT.CA** for
more information
Pour en savoir plus,
consultez le site **ACPPU.CA**



Conférence des francophones de l'ACPPU

CAUT Francophones' Conference

Réservez les dates // Save the dates

Les 2 et 3 février 2024 // February 2-3, 2024

Pour en savoir plus, consultez le site **ACPPU.CA**

Visit **CAUT.CA** for more information



CAUT Bulletin ACPPU
2705, promenade Queensview Drive
Ottawa (Ontario) K2B 8K2

1953-2023
In print 70 yrs | Publié depuis 70 ans
ISSN 0007-7887